

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

Avis d'enquête publique

Société SECALIA CHATILLONNAIS
4 Boulevard Beauregard 21600 LONGVIC

demande d'autorisation environnementale pour le projet d'une installation de méthanisation sur le territoire des communes de Cérilly (21) et Sainte-Colombe-sur-Seine (21)

Par arrêté préfectoral N° 145 du 9 février 2022 sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Sécalia Châtillonnais, dont le siège social est situé 4 Boulevard Beauregard à LONGVIC, en vue d'obtenir du Préfet de la Côte d'Or, l'autorisation environnementale pour le projet d'une installation de méthanisation sur le territoire des communes de Cérilly et Sainte-Colombe-sur-Seine (21) avec cinq plates-formes décentralisées sur les communes de Louesme (21), Lucenay-le-Duc (21), Poiseul-la-Ville-et Laperrière (21), Savoisy (21) et Touillon (21) ;

Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.

D'une durée de 32 jours, cette enquête est prescrite **du mardi 10 mai 2022 à 09h00 au vendredi 10 juin 2022 à 17h00** en mairies de CERILLY (21), *siège de l'enquête*, SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE (21) LOUESME (21), SAVOISY (21), LUCENAY-LE-DUC (21) POISEUL-LA-VILLE-ET LAPERRIERE (21), TOUILLON (21), LANTY-SUR-AUBE (52), JULLY (89), VITRY-LE-CROISE (10).

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :

Monsieur Laurent DRUOT

Coordonnateur du projet

4 boulevard de Beauregard 21600 LONGVIC

tél.: 06.82.86.71.16 mail : laurent.druot@dijon-cereales.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'avis des services, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire, seront déposées en mairies de CERILLY (21), *siège de l'enquête*, SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE (21) LOUESME (21), SAVOISY (21), LUCENAY-LE-DUC (21) POISEUL-LA-VILLE-ET LAPERRIERE (21), TOUILLON (21), LANTY-SUR-AUBE (52), JULLY (89), VITRY-LE-CROISE (10). – où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture **et dans le respect des consignes sanitaires mises en place.**

- Mairie de Cerilly (21)
- vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- Sainte Colombe-sur-Seine :
- Lundi, mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- Mercredi et vendredi de 9 h à 12 h

- Mairie de Louesme (21)
- mardi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

- Mairie de Savoisy (21)
- mardi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00
- Mairie de Lucenay le Duc : (21)
- mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 et le vendredi de 13h00 à 17H30
- Mairie de Poiseul la Ville et Laperrière (21)
- vendredi de 9h30 à 12h00
- Mairie de Touillon (21)
- jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- Lanty-sur-Aube (52):
- Mardi de 10 h 30 à 12 h 30
- Mercredi de 15 h 30 à 18 h.
- Jully (89)
- mardi de 13h30 à 15h30 et le vendredi de 13h30 à 15h30
- - Vitry le Croise (10)
mardi et jeudi de 13h00 à 15h00

- sur support papier à la Préfecture de la Côte d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi, dans le respect des consignes sanitaires mises en place.

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au vendredi 10 juin 2022 à 17 heures, en se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2903>

- sur le site internet de la préfecture :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>

•- sur un poste informatique en mairie de CERILLY (21) (siège de l'enquête), (cf horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier et consigner ses observations et propositions écrites :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission, tenus à sa disposition dans chaque lieu de l'enquête soit en mairies de CERILLY (21), *siège de l'enquête*, SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE (21) LOUESME (21), SAVOISY (21), LUCENAY-LE-DUC (21) POISEUL-LA-VILLE-ET LAPERRIERE (21), TOUILLON (21), LANTY-SUR-AUBE (52), JULLY (89), VITRY-LE-CROISE (10) (cf horaires d'ouvertures cités ci-dessus)

- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au **vendredi 10 juin 2022 à 17h00** en se connectant sur l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2903>

- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique, soit au plus tard le **vendredi 10 juin 2022 à 17h00** sur l'adresse électronique du registre dématérialisé

- Les observations pourront également être adressées par voie postale, en mairie de **CÉRILLY (21) (siège de l'enquête)** à l'attention de Mme Chantal Dubreuil, Présidente de la commission d'enquête désignée, avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le vendredi 10 juin 2022 à 17 heures.

La commission d'enquête est composée comme suit :

Présidente :

Madame Chantal DUBREUIL

Membres titulaires :

Madame Josette CHOUET-LEFRANC

Monsieur Gilles GIACOMEL

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous, dans le respect des consignes sanitaires mises en place.

Commune de Cérilly (siège de l'enquête)

Mardi 10 mai 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi 20 mai 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

Vendredi 10 juin 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

Commune de Sainte Colombe-sur-Seine

Mardi 10 mai 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

Vendredi 3 juin 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi 10 juin 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

Commune de Poiseul-la-Ville et Laperrière

Vendredi 13 mai 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi 27 mai 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

Commune de Lucenay-le-Duc

Vendredi 13 mai 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

Vendredi 27 mai 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

Commune de Savoisy

Mardi 17 mai 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

Mardi 31 mai 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

Commune de Touillon

Mardi 17 mai 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

Samedi 28 mai 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

Commune de Louesme

Mardi 24 mai 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

Vendredi 3 juin 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

Commune de Lanty-sur-Aube (52)

Mardi 24 mai 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

Commune de Jully (89)

Mardi 31 mai 2022 de 14 h 00 à 17 h 00

Commune de Vitry-le-Croise (10)

Vendredi 20 mai 2022 de 9 h 00 à 12 h 00

Le Préfet de la Côte d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions de la commission d'enquête à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être tenue à la disposition du public durant un an.

Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :

- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE
de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi

- sur le site internet de la préfecture :

<http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html>

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2903>

LE PREFET

signé

Fabien SUDRY